

Déclaration CFTC

Avis *“De la banalisation de la violence verbale au discours de haine.
Décrypter, mieux agir pour restaurer le lien social”*

Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues,

Par le dévoiement d'une de ses libertés les plus emblématiques, la démocratie est fragilisée sur ses propres fondements. Celle qui normalement doit permettre l'expression du plus grand nombre et la confrontation des idées est aujourd'hui souvent érigée en rempart du pire et de l'inacceptable. Ainsi défigurée, la liberté d'expression ne menace pas que la démocratie, elle sape également le lien entre les personnes. Par la multiplication des violences verbales et des discours de haine, notre société court le risque de ne jamais voir ses fractures, bien réelles, se résorber.

Devant ce constat, la CFTC est convaincue de la nécessité de produire des données statistiques sur ces violences afin d'en identifier précisément les facteurs et les lieux de diffusion, notamment dans le monde du travail. Parce qu'elle est le deuxième lieu - après le cercle familial - d'échanges, de sociabilités voire d'oppositions, l'entreprise figure parmi les acteurs incontournables de la prévention. C'est pourquoi la CFTC est favorable, par exemple, à ce que les référents en matière de harcèlement sexuel voient leurs missions étendues aux violences verbales dans leur ensemble.

Mais ce qui est essentiel, c'est une réponse disciplinaire et judiciaire forte, adaptée à ces violences avec, entre autres, la création d'un organe indépendant de lutte contre la haine en ligne et l'application systématique de sanctions à l'égard des propos haineux proférés dans le sport et ailleurs. En effet, la CFTC estime que leur banalisation résulte aussi de l'inaction qui peut laisser croire qu'on accepte l'intolérable. C'est tout le contraire qui doit se produire. Karl Popper écrivait en 1945 : “si nous ne sommes pas préparés à défendre une société tolérante contre l'assaut des intolérants, alors les tolérants seront anéantis, et avec eux la tolérance” !

La CFTC remercie les rapporteurs et a voté en faveur de l'avis.